



Décision n° CODEP-LYO-2019-051156 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire du 13 décembre 2019 autorisant Orano Cycle à modifier le référentiel de sûreté de l’INB n° 138, dénommée installation d’assainissement et de récupération de l’uranium

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret du 22 juin 1984 modifié autorisant la société auxiliaire du Tricastin à créer une installation d’assainissement et de récupération de l’uranium sur le territoire de la commune de Bollène (Vaucluse) et modifiant le décret autorisant la création de l’usine de séparation des isotopes de l’uranium par diffusion gazeuse exploitée par la société Eurodif-Production ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable d’Orano Cycle, transmise par courrier TRICASTIN-19-019386-D3SE-PP/SUR-ENV du 3 décembre 2019 et le complément apporté par le courrier TRICASTIN-19-019825-D3SE-PP/SUR-ENV du 9 décembre 2019,

Décide :

Article 1^{er}

Orano Cycle, ci-après dénommé « l’exploitant », est autorisé à modifier le référentiel de l’installation nucléaire de base n° 138 dans les conditions prévues par sa demande du 3 décembre 2019 susvisée et le complément du 9 décembre 2019 susvisé.

Article 2

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d’État par l’exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 3

Le directeur général de l’Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l’exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l’exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l’Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 13 décembre 2019.

**Pour le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire
et par délégation,**

**Le directeur des déchets, des installations de recherche
et du cycle,**

Signé par :

Christophe KASSIOTIS